

INARI

3040 AVENUE PRESIDENT JOHN KENNEDY

83140 SIX FOURS LES PLAGES

0141408497



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2023



Téléphone :

Bilan et Compte de résultat



Bilan Actif

Période du 01/01/23 au 31/12/23

INARI

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 250	1 250		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 250	1 250		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	33 149	33 149		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	33 149	33 149		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 840		12 840	12 840
TOTAL immobilisations financières :	12 840		12 840	12 840
ACTIF IMMOBILISÉ	47 239	34 399	12 840	12 840

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				925 000
TOTAL stocks et en-cours :				925 000
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	89 953		89 953	
Créances clients et comptes rattachés	735		735	735
Autres créances	116 570		116 570	179 472
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	207 259		207 259	180 207
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	839 605		839 605	97 594
Charges constatées d'avance				76 160
TOTAL disponibilités et divers :	839 605		839 605	173 754
ACTIF CIRCULANT	1 046 864		1 046 864	1 278 961

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	1 094 103	34 399	1 059 704	1 291 801
----------------------	------------------	---------------	------------------	------------------

Bilan Passif

INARI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 50 000	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	636 000	599 000
Report à nouveau	252	446
Résultat de l'exercice	100 263	36 806
TOTAL situation nette :	791 515	691 252
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	791 515	691 252
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		150 192
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		150 192
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		14 485
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	12 042	252 415
TOTAL dettes financières :	12 042	266 900
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 358	153 414
Dettes fiscales et sociales	38 142	16 068
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 647	13 975
TOTAL dettes diverses :	256 147	183 457
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	268 189	450 358
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 059 704	1 291 801

Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/23 au 31/12/23

INARI

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises	1 469 398		1 469 398	723 209
Production vendue de biens				
Production vendue de services				116 454
Chiffres d'affaires nets	1 469 398		1 469 398	839 664
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			150 192	
Autres produits			1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 619 591	839 666
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			925 000	422 222
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			350 358	276 226
TOTAL charges externes :			1 275 358	698 449
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			103 807	3 294
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			75 487	52 133
Charges sociales			29 779	24 843
TOTAL charges de personnel :			105 266	76 976
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			7 151	6 770
CHARGES D'EXPLOITATION			1 491 582	785 488
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			128 009	54 177

INARI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

BÉNÉFICE OU PERTE	100 263	36 806
-------------------	---------	--------

Annexe



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 059 704€

Les états financiers font apparaître un résultat de 100 263€ (bénéfice) sur l'exercice

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31/12/2023 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et des règlements n°2019-09 du 18 déc. 2019 et n° 2018-07 du 10 déc. 2018 modifiant le règlement n°2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue:

- | | |
|---|------------|
| - Logiciel / Site internet / Nom de domaine | 3 ans |
| - Constructions | NA |
| - Installations et agencements divers | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 ans |
| - Mobilier | 5 ans |
| - Matériel de transport | NA |

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

- Les participations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat ou à leur valeur d'apport. Leur valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de l'actif net réévalué, de la rentabilité et de la valeur économique présente ou future des titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

- Les autres titres immobilisés (constitués principalement de fonds propres avancés et prêts participatifs) sont enregistrés au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet de dépréciations en fonction du risque de non-récupération. Ce risque est évalué sur la base d'une analyse au cas par cas.

- Les actions, obligations et valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si leur valeur vénale ou leur cours de bourse à la clôture de l'exercice est inférieure à leur VNC.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Provision pour perte de change

La société applique le règlement sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risque et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profits de tiers, sans contrepartie pour la société.

a) Rectification fiscale

En septembre 2019, une proposition de rectification fiscale a été adressée à la société par le service des impôts concernant les déclaratifs de TVA des années 2016 à 2018. La société s'y est opposée.

Dans l'attente d'un retour des impôts et suivant le principe de précaution, INARI a provisionné les sommes dans ses comptes. Le montant de la provision s'élève à 150 192€.

En 2023, suite au retour de l'administration fiscale, la provision a été reprise

Immobilisations

INARI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 250		
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 250		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	12 506		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	20 643		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	33 149		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	12 840		
TOTAL immobilisations financières :	12 840		
TOTAL GÉNÉRAL	47 239		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			1 250	
TOTAL immobilisations incorporelles :			1 250	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			12 506	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			20 643	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			33 149	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			12 840	
TOTAL immobilisations financières :			12 840	
TOTAL GÉNÉRAL			47 239	

Amortissements

INARI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	1 250			1 250
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 250			1 250
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	12 506			12 506
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	20 643			20 643
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	33 149			33 149
TOTAL GÉNÉRAL	34 399			34 399

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Provisions Inscrites au Bilan

Période du 01/01/23 au 31/12/23

INARI

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	150 192		150 192	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	150 192		150 192	

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL	150 192		150 192	
----------------------	----------------	--	----------------	--

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/23 au 31/12/23

INARI

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	12 840		12 840
TOTAL de l'actif immobilisé :	12 840		12 840
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	735	735	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	30	30	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 263	2 263	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	28 879	28 879	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	85 398	85 398	
TOTAL de l'actif circulant :	117 306	117 306	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	130 146	117 306	12 840
----------------------	----------------	----------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	214 358	214 358		
Personnel et comptes rattachés	32 322	32 322		
Sécurité sociale et autres organismes	4 578	4 578		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 242	1 242		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	12 042	12 042		
Autres dettes	3 647	3 647		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	268 189	268 189		
----------------------	----------------	----------------	--	--

Charges à Payer

INARI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 936
Dettes fiscales et sociales	32 828
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	187 765

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

INARI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	500	500	500	500	500
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	1 469 398	839 664	2 630 256	732 898	2 511 850
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(49 929)	36 806	95 980	(144 720)	222 621
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	100 263	36 806	95 707	(145 226)	69 930
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(100)	74	192	(289)	445
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	201	74	191	(290)	140
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1	1	1,5	1,5	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	75 487	52 133	129 846	164 726	67 303
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	23 485	23 742	50 094	69 272	19 239

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	1	

Composition du Capital Social

INARI

Période du 01/01/23 au 31/12/23

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	500	100
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	500	100

Engagements financiers, autres informations



Engagements

a) Engagements de retraite

Le montant de l'engagement de retraite au 31/12/2023 s'élève à 1 757 euros. Il constitue une dette latente non provisionnée à la clôture de l'exercice. L'engagement de retraite est calculé par la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié entre 62 et 64 ans
- Turn-over moyen pour l'ensemble du personnel
- Taux d'actualisation IBOXX de 3,17%
- Table de survie 2017-2019

b) Abandons de créances assortis d'une clause de retour à meilleure fortune

NEANT

c) Cautions

NEANT

INARI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 euros

Siège social : 3040 avenue du Président Kennedy 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

RCS TOULON 485 204 150

**AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ANNUELLE EN DATE DU 01 MARS 2024**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de 100.262,99 € euros, augmenté du report à nouveau de 251,59 euros, soit 100.514,58 euros de la manière suivante :

- Réserves facultatives : 100.000,00 euros qui s'élèvent ainsi à 736.000,00 euros,
- Report à nouveau : 514,58 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous informons qu'au titre des trois derniers exercices, aucune distribution de dividendes n'a eu lieu.

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 369-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 1.300 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Gérant
Nicolas LENZINI

DocuSigned by:
 *Nicolas Lenzini*
BCF1CF6361F94E1...

INARI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 euros

Siège social : 3040 avenue du Président Kennedy 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

RCS TOULON 485 204 150

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ANNUELLE EN DATE DU 01 MARS 2024

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes présentant un résultat bénéficiaire de 100.262,99 euros.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et du rapport spécial, donne quitus à la gérance pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de 100.262,99 € euros, augmenté du report à nouveau de 251,59 euros, soit 100.514,58 euros de la manière suivante :

- Réserves facultatives : 100.000,00 euros qui s'élèvent ainsi à 736.000,00 euros,
- Report à nouveau : 514,58 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous informons qu'au titre des trois derniers exercices, aucune distribution de dividendes n'a eu lieu.

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 369-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 1.300 euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en prend acte, purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de co-gérants, pour une durée indéterminée, aux côtés de Monsieur Nicolas LENZINI, gérant actuel de la société :

- Monsieur Mathias BERTOJO, né le 21 octobre 1969 à PARIS 15^{ème}, demeurant 56 boulevard Bineau 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Les co-gérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 12 « Gérance » des statuts en supprimant l'indication sur l'identité du gérant au paragraphe I.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, décide de réduire le capital social d'une somme de 48.000 euros pour le ramener de 50.000 euros à 2.000 euros par voie de rachat de 480 parts sociales de 100 euros chacune, entièrement libérées, au prix de 1.180 euros par part rachetée.

Cette décision est prise sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale de l'ensemble des parts sociales rachetées sera imputé sur le poste « autres réserves ».

SIXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, et sous réserve de la réalisation de la condition suspensive qui y est énoncée, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la gérance pour adresser à chaque associé une offre d'achat par lettre recommandée.

Les associés disposeront d'un délai de 30 jours à compter de l'envoi de l'avis pour transmettre à la gérance leur demande de rachat.

Au cas où, à l'expiration de ce délai, le nombre de parts dont le rachat aura été demandé par les associés serait supérieur au nombre de parts offertes au rachat, la gérance procédera à une réduction des demandes en appliquant au nombre de parts offertes par chaque associé, le rapport existant entre le nombre des parts dont il est propriétaire et le nombre des parts détenues par les associés ayant déposé leur offre de vente dans le délai fixé. Les fractions de parts qui résulteront de l'application de cette méthode seront regroupées et le nombre entier de parts résultant de ce regroupement sera réparti entre les associés vendeurs dont les fractions seront les plus élevées, à raison d'une part par associé. Cette procédure ne pourra amener un associé à vendre plus de parts qu'il ne l'aura initialement demandé.

A l'inverse, au cas où, à l'expiration de ce même délai, le nombre des parts dont le rachat aura été demandé serait inférieur au nombre de parts offertes au rachat, le capital ne sera réduit que de la valeur nominale des seules parts rachetées.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence des résolutions précédentes, et sous réserve de la réalisation de la condition suspensive qui y est énoncée, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01 mars 2024, le capital social a été réduit d'une somme de 48.000 euros, pour être ramené de 50 000 euros à 2 000 euros par rachat et annulation de 480 parts sociales."

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL :

« Le capital social est fixé à la somme de deux mille (2.000) euros.

Il est divisé en 20 parts de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 20, entièrement libérées.

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- SPIRIT REIM : 6 parts
- Estelle BACH et Hugo BACH en indivision à parts égales : 12 parts
- Nicolas LENZINI : 2 parts

TOTAL EGAL A : 20 parts »

Au cas où le nombre de parts dont le rachat aura été demandé par les associés dans le délai fixé serait inférieur au nombre de parts offertes au rachat, ainsi que dans toute hypothèse où la répartition nouvelle du capital ne serait pas celle qui est constatée ci-dessus, la gérance, après avoir dressé son procès-verbal constatant la réduction de capital acquise, devra convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire qui aura pour objet de modifier les statuts en conséquence.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne les pouvoirs les plus étendus à la gérance à l'effet de réaliser les opérations ayant fait l'objet des résolutions ci-dessus.

L'Assemblée confère également au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le Gérant
Nicolas LENZINI

DocuSigned by:
 *Nicolas Lenzini*
BCF1CF6361F94E1...